



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RC)

Marché passé en procédure adaptée  
En application de l'article 28 du CMP

**MARCHE DE SERVICES POUR LA CONDUITE,  
L'ENTRETIEN ET LE DEPANNAGE DES  
EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU LYCEE**

***CONTRAT DE TYPE P2***

**LYCEE LACHENAL A PRINGY (74)**

**Service responsable de la passation du marché**

LYCEE LACHENAL  
Argonay- BP 38  
74372 PRINGY CEDEX

✂

**Date limite et heure de réception des offres**

**Le lundi 3 septembre 2018 à 12h00**

Le présent RC contient 11 articles et comprend 6 pages.

**Article 1 – Nom et adresse officiels de l’acheteur public, ses missions**

**Acheteur public :**

LYCEE LACHENAL  
Argonay – BP 38  
74372 PRINGY CEDEX  
Tél : 04 50 27 20 96  
Fax : 04 50 27 32 21

**Article 2 – Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet :  
**MARCHE DE SERVICES POUR LA CONDUITE, L’ENTRETIEN ET LE  
DEPANNAGE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU LYCEE  
CONTRAT DE TYPE P2**

Ce marché est décomposé en 1 lot unique.

**Article 3 – Type de procédure**

Marché est passé en application de l’article 27 du Code des marchés publics (Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016). Cette consultation entre donc dans le cadre d’une Procédure Adaptée (au sens du code des marchés publics).

**Article 4 – Visite des installations**

Une visite de l’installation est obligatoire. Une attestation de visite est fournie et devra être jointe à l’offre après avoir été complétée.

Les visites se réaliseront selon les modalités définies par le calendrier prévisionnel joint au Dossier de Consultation des Entreprises et en prenant contact avec le gestionnaire adjoint de l’établissement au 06 49 99 17 19

**Article 5 – Impératif Prestations**

- Le contrat de type P2 et ses deux annexes

**Article 6 – Dispositions générales**

**6.1 – Décomposition du marché et prix**

Il s’agit d’un marché décomposé en 1 lot unique : les prix sont à compléter dans l’article 8 du contrat. Révision des prix selon l’article 9 du contrat.

**6.2 –Lieu d’exécution du marché**

Cf. contrat type P2 et ses deux annexes

### 6.3 – Durée du marché

Le présent contrat est établi pour une durée initiale d'un an renouvelable deux fois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Chaque partie peut dénoncer le contrat au terme de chaque année de fonctionnement, par lettre recommandée avec accusé de réception transmise deux mois avant la fin de l'année de contrat en cours.

### 6.4 – Mode de règlement

Le Lycée Louis LACHENAL recevra du Prestataire à l'issue de chaque trimestre une facture correspondant à 25% de la redevance annuelle, à moins que le prestataire opte pour une facturation semestrielle.

Le Lycée procédera au mandatement des sommes dues au titulaire du contrat dans les trente jours suivants la date de réception de la facture. En cas de retard de paiement, il sera appliqué de plein droit des intérêts moratoires.

La facture est adressée au lycée (service gestion) et portera les mentions suivantes : raison sociale et adresse du titulaire, numéro de SIRET de la société, numéro et date de la facture, référence du marché, période d'intervention, détail des prestations facturées, les prix HT et le montant TTC de la prestation, taux et montant TVA, les références bancaires du titulaire.

### 6.5 – Variantes- options

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 6.7 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement ;
- le contrat de type P2 et ses deux annexes ; les prix sont à compléter dans l'article 8 du contrat
- le calendrier prévisionnel ;
- la fiche d'attestation de visite

## ***Article 7 – Conditions de la consultation***

### 7.1 – candidature

Les candidatures seront sélectionnées suivant le caractère technique et économique de l'offre présentée.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet daté et signé, **dates et signatures figurant obligatoirement en original**, comprenant les pièces suivantes :

- **Les attestations d'assurance** de responsabilité civile et décennale en cours de validité précisant la durée de la période couverte (Cf. art. 2.1 du C.C.A.P.).

### 7.2 – Offres :

- **l'Acte d'Engagement** du lot soumissionné dûment complété, daté et signé par la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise (ne pas omettre le cachet de l'entreprise) ;
- **le contrat type P2 et ses deux annexes**

- **le calendrier prévisionnel du MAPA**, daté et signé (ne pas omettre le cachet de l'entreprise).

Il est précisé que les candidats restent libres d'ajouter les annexes qu'ils jugent nécessaire pour compléter leur offre.

### 7.3 – Critères de jugement des offres

Les offres recevables seront jugées en fonction des **critères** suivants, énumérés avec leur **pondération** :

- **la valeur technique** : respect des prescriptions du contrat et de ses deux annexes, mémoire d'organisation du candidat  
Selon une pondération de **50 %**,
- **le prix** : les prix proposés analysés sur la base des prix complétés à l'article 8 du contrat  
Selon une pondération de **50 %**,

Pour le lot, l'analyse des offres portera sur toutes les offres recevables au vu de l'ensemble des critères précités.

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée économiquement, techniquement et environnementale donc la plus avantageuse, sera retenue.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre notamment le prix (article 28 du code des marchés publics).**

### 7.4 – Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### 7.5 – Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro.

## **Article 8 – Modalités de retrait des DCE (Dossiers de Consultation)**

### 8.1 - Retrait du DCE

Le dossier de la consultation peut être retiré :

- soit sur le site AJI : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)
- soit sur demande à l'adresse électronique suivante : [francis.brat@ac-grenoble.fr](mailto:francis.brat@ac-grenoble.fr)

## **Article 9 – Modalités de remise des offres**

### 9.1 - Conditions d'envoi des offres:

Les dossiers de réponse à la consultation, obligatoirement rédigés en langue française, peuvent être transmis au lycée :

par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

ou

déposés au lycée contre récépissé de remise d'offre

(dans les deux cas **sous pli cacheté portant la mention**  
**« MARCHE DE SERVICES POUR LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LE DEPANNAGE**  
**DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU LYCEE CONTRAT DE TYPE P2 NE PAS**  
**OUVRIR »)**

**NE PAS OUVRIR**

**Société** (raison sociale du candidat)

**MARCHE DE SERVICES POUR LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LE**  
**DEPANNAGE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU LYCEE**  
**CONTRAT DE TYPE P2**  
**Service gestion**  
**Argonay. BP 38**  
**74372 PRINGY cedex**

ou

transmis par voie électronique à l'adresse suivante : [francis.brat@ac-grenoble.fr](mailto:francis.brat@ac-grenoble.fr)

## 9.2 – Date limite de dépôt des offres:

Toute offre parvenant après la date et l'heure limites fixées en page 1 du présent RC soit le **vendredi 31 août 2018 à 12h00** ne sera pas examinée (le candidat sera éliminé).

## *Article 10 – Notification de la décision du pouvoir adjudicateur*

### 10.1 – Fournisseurs non retenus

Les fournisseurs non retenus seront informés dans un délai de 7 jours à compter de la remise des offres, auquel s'ajoutera éventuellement le délai d'une éventuelle négociation avec les fournisseurs (article 28 du CMP).

### 10.2 – Titulaires du marché

L'entreprise retenue recevra pour confirmation l'acte d'engagement signé par le pouvoir adjudicateur.

En plus d'une notification par courrier, un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site :

- [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

## ***Article 11 – Renseignements complémentaires***

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir au moins 5 jours avant la date limite de remise des offres leur demande écrite par courriel :

Renseignements administratifs et techniques:

Lycée Louis LACHENAL

Tél : 04 50 27 20 96

Fax : 04 50 27 32 21

Renseignements administratifs : courriel : [laurence.beaucaire@acgrenoble.fr](mailto:laurence.beaucaire@acgrenoble.fr)

Laurence BEAUCAIRE, gestionnaire

Renseignements techniques : courriel : [francis.brat@ac-grenoble.fr](mailto:francis.brat@ac-grenoble.fr)

Francis BRAT, gestionnaire adjoint

Une réponse sera adressée en temps utile à tous les candidats s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre.

Il est rappelé que les candidats s'engagent à accepter, sans restriction ni réserve, les documents régissant les marchés sous peine de rendre leur offre irrecevable.